

CIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,776,000.00
\$ 47,880,000.00

son département
ssieurs examinent
ôts.
naires lors de sa
rs.

TE

1 Nouveau-Brun-

TIONS

nd de GUI... DE
ni sera envoyé gratuit
& MARION
rsité, - Montréal
ngton, D.C. Québec

EAU
SANTE

ger ce trésor
iront bientôt

ns la douleur

s continus sont
onnes sont déjà
ris cette grande

de moi aux heu-
Dites ce que
s maladies que
et à tout âge, et
quera ce que je
et partout en

ans de vente et
x par la lecture
r le Bonheur.

remèdes

tout le système
il, tout lui sem-
il a passé lui
onheur et la vie,
t envoyé est un
de celui qui m'a
re. Encore une
s êtes convaincu

m. En plus

en loi
QUEBEC

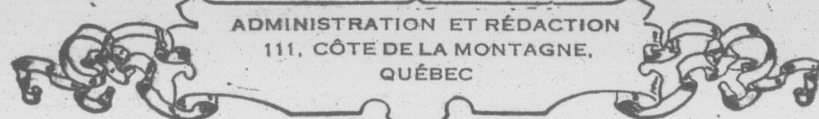
]

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
Abonnement payable d'avance.
Canada— Excepté cité de Québec. \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers... 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopération
Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraîchers 75c
Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.
Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Merin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès



ORGANE OFFICIEL DE LA COOPERATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

Volume XV—Henri Gagnon, Président

LE 17 FÉVRIER 1927

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 7

Québec, 17 février 1927.

Autres temps, autres procédés

Nous avons vu, la semaine dernière, pourquoi le cultivateur ancien ne produisait pas plus. Pour deux denrées importantes, foin et blé d'Inde, nous avons comparé leur temps et coût de production.

D'après cet exposé, il serait tout naturel que le cultivateur devrait faire des profits proportionnels à l'accroissement de sa production, car la demande a crû aussi par ces nouveaux centres de consommation dont nous avons parlé déjà. Ce n'est pas pourtant ce qui est arrivé.

Le progrès a mis en même temps tous les producteurs dans la même position, à savoir: ils ont plus d'articles à vendre, plus de clients aussi heureusement, mais combien différents de ceux d'autrefois. De là vient le danger de la mévente. Et, si l'agriculteur avait pris et prenait toujours aussi pour réussir ses ventes et ses affaires en général les procédés de l'industriel, du commerçant, agent de débentures, etc., il aurait mis et mettrait en jeu deux forces nouvelles devenues indispensables dans le monde actuel des affaires. Tous les producteurs vont l'obliger à la première: la concurrence. C'est-à-dire que s'il veut vendre au plus haut prix, il devra présenter à des acheteurs maintenant plus nombreux, mais aussi plus difficiles, un article aussi beau que les meilleurs sur le marché et aussitôt que les premiers qui les y apporteront. Son profit ou sa perte dépendra en définitive de la différence du prix de vente de sa marchandise et des autres vendues au plus haut prix. La deuxième force vient, cette fois, de la part des acheteurs, de la multitude, de la variété et de la fantaisie ou du caprice de ceux-ci. Elle s'appelle l'opportunité ou l'occasion de vendre. On l'explique comme suit. Le consommateur achètera de préférence du fournisseur qui aura et livrera la marchandise désirée au temps où l'acheteur la veut. Tous ceux qui servent le public doivent, pour vivre et faire de l'argent, satisfaire les exigences passées en revue ci-haut et dans l'article précédent, qu'elles viennent de la part des gens ou des choses ou des nouvelles habitudes de notre siècle.

Voilà donc, en somme, pourquoi le cultivateur doit moderniser ses cultures.

Les drèches dans l'alimentation des animaux

En étudiant le rationnement des animaux, on constate qu'il est possible de faire des substitutions d'aliments qui ont pour but de faire réaliser à l'éleveur le maximum de bénéfices avec un minimum de dépenses.

De plus, ces substitutions n'exercent aucun effet nuisible sur la santé des animaux, il y a même des cas où elles sont salutaires.

Les drèches sont un résidu industriel aqueux, à base de malt d'orge, provenant de la fabrication de la bière.

Celles-ci retiennent de 33 à 44% des matières sèches du malt. Cet écart provient des procédés différents de fabrication de la bière.

Il y a longtemps qu'on a reconnu la valeur des drèches comme aliment pour les vaches, surtout en Allemagne, pays dans lequel les brasseries américaines en exportent de grandes quantités à l'état sec.

La composition des diverses drèches est la suivante:

Principes immédiats	Drèches fraîches	Drèches ensilées	Drèches desséchées
Matières sèches. 25-26%	28.25%	90.2%	
" azotées. 4.5-6.5%	5.7%	20.6%	
" grasses. 1.5-2.2%	3.2%	7.0%	
Matières hydro-carbonées.....	10.-11.%	13.7%	42.2%
Cellulose.....	4.5-5.5%	4.3%	15.9%
Les principes digestibles sont les suivants:			
Principes immédiats	Drèches fraîches	Drèches desséchées	
			pour 100 pour 100
Matières sèches.....	3.7	14.6	
" grasses.....	1.5	6.2	
" hydrocarbonées.....	6.6	25.3	
Cellulose.....	2.	7.6	

Les tableaux qui précèdent démontrent donc que les drèches fraîches et les drèches ensilées renferment plus de 25% de matières sèches. Si on compare les drèches fraîches à l'herbe on remarque que les premières nommées contiennent peu moins d'eau que l'herbe, c'est-à-dire 75% tandis que la dernière nommée en contient 80%.

Les drèches fraîches sont aussi riches en protéines, soit 5% tandis que l'herbe n'en contient que 3%.

Quant à la drèche desséchée c'est un véritable aliment concentré qui renferme 90% de matières sèches et 20% de protéine.

C'est de plus un aliment aussi digestible que l'herbe ou le foin.

Quand on aura décidé de faire des substitutions alimentaires, telles que celle d'inclure des drèches dans la ration, il faudra que celle-ci soit calculée avec beaucoup de soin, qu'elle ait les mêmes rapports nutritifs et le même volume que l'ancienne. Cependant de telles substitutions devront être faites progressivement. Il faut accoutumer l'animal et par ce fait éviter le gaspillage. On donnera ce substitut avec l'aliment préféré de l'animal, on en augmentera sa quantité de jour en jour et au bout de 10 à 20 jours tout au plus, l'aliment primitif sera tout à fait substitué.

Les drèches conviennent très bien à l'alimentation des animaux; on les donne couramment aux porcs et parfois même aux chevaux. Pour la vache laitière il est prudent de ne pas dépasser la dose de 30 livres par jour, mais chez les bœufs à l'engrais on peut doubler cette dose sans aucun inconvénient.

Lorsqu'on donne des drèches aux vaches laitières, on les sert à l'état frais avec de la paille hachées, mais il faut surveiller avec une grande attention pour qu'il n'y ait pas la moindre fermentation, car le lait, à la suite de la consommation d'un tel aliment fermenté, ne se conserve pas et peut provoquer des accidents chez le consommateur, en particulier l'inflammation des intestins et de plus il prend un mauvais goût.

D'après Settegast, de la Ferme Expérimentale de Breslau, en Allemagne, les drèches tiennent la première place comme aliment parmi les résidus industriels si on les considère comme un tout ou appliquées plus particulièrement à l'alimentation des bovins et des porcs. Elles peuvent aussi être employées dans l'engraissement du mouton. Le même auteur dit qu'elles poussent à un haut degré la production laitière et prétend qu'on ne devrait pas hésiter à faire compter pour au moins la moitié dans la ration des vaches laitières.

Dans un rapport de la Station Expérimentale Agricole du New-Jersey de 1893, E. B. et Louis A. Voorhees rapportent qu'à la suite d'expériences, il a été démontré qu'une livre de drèches desséchées équivalait à la même quantité d'avoine dans la ration des chevaux de travail et la raison de cela est que les drèches desséchées contiennent plus de principes alimentaires digestifs que l'avoine. La substitution de l'avoine par celles-ci a donné comme résultat non seulement le maintien du poids des animaux à travail égal, mais il a permis de réaliser une économie journalière de 4.9 cents sur la ration de chaque cheval, soit 25% du coût de celle-ci.

Les drèches au coût actuel de \$31.00 la tonne sont aussi bon marché que l'avoine à 46 cents le minot.

De telles opinions, ne permettent plus aucun doute sur la valeur alimentaire des drèches, et sur la possibilité de leur emploi dans l'alimentation des animaux.

J.-A.E. Bédard, M. V.

REDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techniciens et de praticiens agricoles, assistés de collaborateurs occasionnels et de correspondants de diverses institutions agricoles. Toute collaboration est sujette au contrôle du directeur.

La correspondance concernant la rédaction doit s'adresser au Directeur du "Bulletin de la Ferme", Case postale 129, Québec.

Société générale des éleveurs de la province de Québec

L'Assemblée annuelle des membres de la Société Générale des Éleveurs de la Province de Québec aura lieu à l'Hôtel de Ville de Sherbrooke, mercredi, le 23 février à 10.30 A. M. Messieurs les membres sont priés de donner leur nom au Secrétaire qui leur remettra un insigne. Tous ceux qui assisteront à cette assemblée sont cordialement invités au banquet qui sera donné mardi soir, à 7 heures, par la ville de Sherbrooke; leur insigne servira de billet d'admission.

Les assemblées annuelles des Sociétés des Éleveurs de Porcs, de Moutons, de Bovins et Chevaux Canadiens auront lieu à l'Hôtel de Ville, à Sherbrooke, aux dates suivantes:

MARDI LE 22 FEVRIER

9.30 hrs. A.M.—Assemblée des Éleveurs de Porcs.

10.30 hrs. A.M.—Assemblée des Éleveurs de Chevaux Canadiens.

2.00 hrs. P.M.—Assemblée des Éleveurs de Bovins Canadiens.

Souhaits de bienvenue aux éleveurs par Son honneur le Maire de Sherbrooke, M. J.-K. Edwards.

7.00 hrs. P.M.—Banquet, à l'hôtel New, Sherbrooke.

MERCREDI LE 23 FEVRIER

9.00 hrs. A.M.—Assemblée des Éleveurs de Moutons.

10.30 hrs. A.M.—Assemblée de la Société Générale des Éleveurs.

La présentation des coupes, offertes par la Société des Éleveurs de Bovins Canadiens aux cultivateurs éleveurs ayant établi le record de production beurrière durant l'année 1926, dans les quatre classes de la division de 365 jours, se fera au banquet. Les autorités des Ministères de l'Agriculture Fédéral et Provincial, ainsi que Son Honneur monsieur le Maire de Sherbrooke, assisteront à ce banquet et adresseront la parole aux éleveurs.

L'espace que nous sommes obligés de consacrer au compte rendu de l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Fédérée nous force de laisser de côté notre chronique hebdomadaire et bien d'autres matières.

Mais nous considérons que l'importance des sujets traités à cette assemblée nous justifie d'éliminer, pour ce numéro, quelques-unes de nos rubriques ordinaires. Nos lecteurs partageront notre opinion, nous en sommes sûrs.